

Mariage
de
Arnauld
Rogier
avec
Félicie
Couvreux
Célibataires

№ 71

J, au mil huit cent cinquante neuf, le vingt huit
juin, à onze heures du matin,

En la mairie publiquement et précédant nous
Louis Dauphin Delandry, Secrétaire adjoint, Régis
complétant en l'absence du Maire les fonctions d'officier
de l'état civil de la ville de Chauny;

Ont comparu Arnauld Rogier, professeur
de langues, né à Orchies (Nord), le vingt deux novembre
mil huit cent vingt neuf, ainsi qu'il résulte de l'extrait de
son acte de naissance qu'il nous a représenté, domicilié
à Chauny, fils majeur de Arnauld Jean Baptiste
Rogier, négociant, âgé de cinquante un an, domicilié
à Orchies (Nord), à ce présent et consentant, et de sa
Maison Joseph Joseph, née à Orchies le cinq
juillet mil huit cent trente huit, ainsi qu'il résulte de
l'extrait de son acte de décès qui nous a été représenté,
et une preuve;

Et Félicie Couvreux, sœur
professeur né à Chauny le vingt deux mai mil huit
cent trente neuf, ainsi qu'il résulte des registres de
l'état civil de cette ville, domiciliée à Chauny,
fille mineure de son Père François Ernest Couvreux,
domicilié à Chauny le vingt cinq octobre mil huit cent
cinquante cinq, ainsi qu'il résulte des registres de l'état
civil de cette ville et de Marie Catherine Elisabeth

Depuis, âgé de quarante sept ans, résidant à Chaumy, à ce jour et incessamment. D'autre part:

Lequel nous est requis de procéder à la célébration du mariage prout entre eux, et dont les publications ont été faites devant la justice par l'ordre de la manière de cette ville, les dimanches vingt et vingt de ce mois, ainsi qu'il résulte du registre de publications de cette ville.

Nous avons demandé aux futures époux s'ils ont des parents ou alliés qui aient des griefs ou des prétentions contre eux, et dont ils aient fait un contrat de mariage. Ils nous ont répondu qu'ils n'ont rien de ce genre, ainsi qu'il résulte des constatations par le Notaire, notaire à Chaumy, le vingt six de ce mois, ainsi qu'il résulte des constatations par le Notaire, notaire à Chaumy, le vingt six de ce mois.

Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, lecture faite tant des actes ci dessus visés et de ceux représentés qui demeureront annexés au présent acte, après avoir été paraphés par les parties et par nous, qui du Châtelet de la ville de Chaumy, sous le sceau de la ville, avons demandé aux contractants s'ils n'ont rien de ce genre. Ils nous ont répondu qu'ils n'ont rien de ce genre, ainsi qu'il résulte des constatations par le Notaire, notaire à Chaumy, le vingt six de ce mois, ainsi qu'il résulte des constatations par le Notaire, notaire à Chaumy, le vingt six de ce mois.

De quoi nous avons rédigé le présent acte en présence de Jean Jacquemin, âgé de soixante quatre ans, fabricant de sucre, demeurant à Chaumy, et de Pierre Auguste Miller, âgé de quarante trois ans,

fabricant de sucre Vanille à Chauxy, tous deux non
présents de l'époque : et de Michel François Dupuis,
agi de soixante quinze ans, propriétaire Vanille à Lafont
et Trésorier Louis Dupuis, agi de trente neuf ans
négociant Vanille à Chauxy, le premier agi et le
second oncle de l'épouse.

Et ont les comparants et témoins signés avec moi
après lecture faite.

Letini General Anwar Hozier

Leyens Rogier

Васильев

Aug. Willon

Lupinus

D. Dwyer

Plummer